

ABONNEMENT.

Saumur... 30 fr.
6 mois... 16
12 mois... 9
Poste:
12 mois... 35 fr.
6 mois... 18
12 mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Années, la ligne... 20 c
Aciennes... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 MARS 1886

NOS FAUTES (1)

Un livre vient de paraître qui a pour titre: Nos Fautes, mais que l'auteur aurait plus exactement appelé: Nos Crimes... s'il n'eût pas été un partisan convaincu et persistant du régime actuel.

Un député radical disait récemment: — Nous n'avons que le choix des sottises.

Il exprimait le sentiment vrai, quoique caché, de la plupart de ses confrères. Mais précisément parce que l'on sent que la séparation de l'Eglise avec l'Etat, que la révision de la Constitution, que la mise en accusation du ministère Ferry, que l'expulsion des princes, que le remaniement de notre système d'impôts en pleine crise financière seraient de lourdes, d'impardonnables fautes, on cherchera à donner aux radicaux quelques gâteaux capables de calmer leur faim.

Mais l'épuration administrative a produit deux effets désastreux, qui sont plus à craindre que jamais. D'abord, elle a décrié et ravalé les fonctions publiques, autrefois si honorées dans notre pays.

(1) Nos Fautes. Lettres de province, par un Républicain. — In-18. En vente à la Librairie Nationale, 104, rue Victor-Hugo, Paris. — Prix: 3 fr. 50.

qu'une partie de ces attaques était justifiée, et qu'il n'était plus possible à un homme soucieux de sa dignité de rester fonctionnaire. Et cette croyance, il faut le dire, n'est point tout à fait fautive. Une certaine fierté de caractère ne saurait plus s'allier avec l'exercice de fonctions publiques sans cesse soumises à l'espionnage, à la délation, à la calomnie.

Le second effet de l'épuration administrative sera d'augmenter les haines de classes, les jalousies de clocher, les luttes et les compétitions violentes.

Les uns, autrefois radicaux, mais qui s'étaient assagis et qui étaient devenus opportunistes, retourneront par instinct ou par dépit au pire radicalisme. Les autres, étonnés d'être ainsi frappés au nom de la République, qu'ils croient avoir fondée, se jeteront, indignés de son ingratitude, en pleine réaction.

On se demande, en vérité, ce que la République deviendra, si elle roule de plus en plus sur cette pente, qui ne peut la conduire qu'aux abîmes. Elle est aujourd'hui dans une situation bien périlleuse.

Il semble que la France soit condamnée, au nom de je ne sais quelle fatalité de son génie toujours mobile, à un éternel travail de Sisyphe. C'est en vain qu'elle soulève, de toute la force de ses bras, de toute l'ardeur de son âme généreuse, le cruel rocher qui brise un à un ses gouvernements; il retombe après chaque tentative plus lourd et plus meurtrier.

La République avait promis d'être, sinon une tente dressée pour le sommeil, au moins

une tente élevée pour le repos et pour la paix; c'est de là qu'était venue sa popularité, après les terribles secousses qui avaient accompagné et suivi la chute de l'Empire. Mais ces promesses ont été trompeuses, et la République, il faut bien le dire, a été une de ces tentes qu'on porte à la guerre pour préparer constamment sous leur abri de nouveaux combats.

UN REPUBLICAIN.

Chronique générale.

SENAT. — Le Sénat a continué la discussion de la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire. MM. Barbey et Labiche ont défendu leur proposition, qui avait pour objet de donner au ministre le pouvoir de maintenir des écoles congréganistes dans certaines communes, après avis du conseil départemental.

Il paraît que le dépouillement de ce scrutin est frauduleux. La proposition Barbey et Labiche pourrait bien être adoptée, si l'on tient compte des trois réclamations suivantes: 1° de M. Barthélemy Saint-Hilaire, autorisé par M. le général Pellissier à mettre un bulletin blanc à son nom et pour lequel on a également voté bleu; 2° de M. Pons, et 3° de M. Milhet-Fontarabie, qui affirmait n'avoir voté que blanc et pour lesquels on a également déposé des bulletins bleus.

Un sénateur, M. Pons, a qualifié ce procédé: c'est une lâcheté et une infamie. Voici trois fois que des substitutions frauduleuses sont relevées dans des scrutins

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

Kerlis, août 18...

La cloche nous appelait au village de Kerlis, et le vieux manoir était en fête.

Géraldine posa elle-même, sur mes cheveux nattés, la voile et la couronne. Ma cousine Yvonne, y mettant de l'importance, faisait onduler le satin et donnait aux plis de ma traîne une certaine majesté.

Cousine, fit-elle en rougissant, on assure, dans notre Bretagne, que la fleur prise au bouquet d'une mariée très-aimée porte bonheur. Je t'aime beaucoup, Nadège... Veux-tu que je détache un tout petit bouton?

Je lui donnai une de mes fleurs, et je songeai, en souriant, à un jeune parent de l'amiral de Stève qui, bien souvent, vient à Kerlis.

Yvonne nous laissa pour aller revêtir une fraîche toilette. Alors j'entourai Géraldine de mes deux bras, et je lui demandai de me bénir, pour elle et pour ceux de là-bas, pour ceux qui dorment à Ikkouisk. J'embrassai aussi les miniatures de mes deux saints, de mes deux martyrs, puis je descendis au salon.

Serge, debout devant une console fleurie, élégant et plein de distinction dans son costume correct, sourit à mon approche. Il me conduisit à sa mère, et M<sup>me</sup> Nariska me donna un petit reliquaire, en vénération dans ma nouvelle famille, pieux bijou encerclé d'améthystes qui toujours a porté bonheur aux jeunes mariées. Notre excellent ami, le vieil amiral, vint à son tour me serrer la main.

Sans relâche sonnaient les cloches. Elles s'agitaient toutes deux dans le clocher à jour, l'ébranlant presque. Nous primes place dans les voitures; et, bientôt, je me trouvai dans la petite église.

Elle était pleine de nos amis de la côte, de nos chers Bretons en costume de fête. Les cires allumées piquaient de points éclatants le jour assombri par les vitraux, et l'encens mettait sur toutes choses un nuage bleuâtre et parfumé, qui adoucissait les teintes, et revêtait toute cette joie de mélancolie. C'était un trouble étrange dans mon cœur. Je donnai au passé une larme, et je saluais le présent d'un radieux sourire.

Le prêtre, notre vénéré recteur, se plaça devant la balustrade, près de laquelle nous étions agenouillés, et, d'une voix lente et grave, il interrogea Serge; puis il ajouta:

— Nadège de Rudzen, acceptez-vous pour époux le comte Serge Nariski?

Ainsi que Serge venait de le dire:

— Oui, répondis-je d'un accent distinct.

Je me sentais heureuse. Oui, j'acceptais les devoirs et les joies de l'épouse. Oui, je voulais vivre pour le bonheur de Serge. J'étais mon gant, et je tendis la main vers l'anneau que me présentait mon mari. Nos yeux se rencontrèrent.

Puissent tous les jeunes mariés chrétiens se dire ce que nous nous dimes dans ce muet regard de confiance, fidélité, amour profond, tout était là.

J'allongeai le doigt; tout entier, sans la moindre résistance, il entra dans le petit cercle d'or, et je souris doucement à la pensée que Serge serait mon guide, mon maître en même temps que mon ami.

Au retour de la messe un écrivain me fut remis. Il était en cuir de Russie, et portait, comme initiales, deux N enlacées. Il venait de Paris. Sur la cire qui cachetait l'envoi, je reconnus les armes des Vilérieff.

— Ouvrez, mais ouvrez donc, Nadège, me dit Yvonne fort impatiente.

Je fis jouer le ressort, et sur le velours blanc m'apparut un délicieux bijou: une croix moscovite aux émaux précieux d'un bleu doux et d'un rouge vif, qui entouraient une exquise figurine du Christ couronné d'épines.

C'était un chef-d'œuvre de la vieille joaillerie byzantine. Quelques lignes accompagnaient l'envoi; et, tandis que la croix aux incrustations d'émail passait de main en main, recevant de tous les plus

sincères éloges, je lus à voix basse:

« Ma chère Nadège,

« Que cette croix antique vous dise mon souvenir, et mes vœux pour votre bonheur. Soyez bien heureuse. C'est mon plus vif désir... et priez pour moi.

» OLGA VILÉRIEFF. »

— Chère Olga! que de cœur! m'écriai-je en remettant à Serge la courte missive. Que de générosité!

Je n'avais aucun sentiment de triomphe dans l'âme. Par la pensée, je voyais Olga fière et calme, résignée; mais si triste! Elle me regardait avec ses grands yeux rêveurs, humides et voilés; et jusque dans ma joie, il m'était douloureux de me dire:

— Une autre souffre par moi.

Serge froissait nerveusement le court billet. Son œil s'était assombri en regardant la croix moscovite. Je compris aussitôt combien il lui serait pénible de m'en voir parée... Et, cependant, refuser le présent d'Olga! Lui faire cette injure quand elle m'offrirait cette croix avec tant de délicatesse et de générosité! Ne serait-ce pas lui dire que nous avions pénétré le secret que, si fièrement, elle nous avait caché?

Une inspiration me vint.

— Serge, fis-je doucement, en prenant la main de mon mari, jamais je ne porterai la croix offerte par la fille du général Vilérieff. Elle est Russe et je

parlementaires, et, chaque fois, il s'agissait de décisions très-importantes : suppression de l'inamovibilité de la magistrature, crédits du Tonkin, amendement Braley. M. Goblet a demandé que le vote falsifié de six sénateurs ne fût point infirmé; une parole de flétrissure eût été plus honorable et plus équitable surtout. Nos ministres républicains ne sont pas difficiles.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS.** — A la séance d'hier, la parole a été donnée à M. Raynal pour continuer son discours dans la suite de l'interpellation sur les tarifs de chemins de fer.

L'orateur s'explique sur la question de l'abaissement des tarifs et répond sur ce point spécial aux discours de MM. Pelletan et de Cassagnac.

Un violent incident a signalé cette séance. M. Raynal, terminant son discours, a cru devoir constater que les conventions conclues avec les grandes Compagnies faisaient partie de cette « grande politique des résultats » dont Gambetta était le chef. Là-dessus, la gauche radicale et l'extrême gauche de vociférer avec rage; le centre d'applaudir à outrance, et M. Allain-Targé de pousser des hurlements furieux en apostrophant le centre. Il paraît que la politique de la concentration a moins réussi encore que celle des résultats.

#### CONSEIL DES MINISTRES.

Le conseil des ministres tenu hier à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy, s'est borné à l'échange de deux communications, l'une sur la situation en Orient, l'autre sur la grève de Decazeville.

Le prince Alexandre n'a point encore accepté la clause du traité turco-bulgare lui confirmant pour cinq ans le titre de gouverneur de la Roumélie.

Le ministre de l'intérieur a fait connaître ensuite au conseil le résultat de l'enquête qui a été faite au sujet de l'incident qui s'est produit à Decazeville. Deux coups de feu ont été tirés en effet par les sentinelles, l'un à 9 heures 30 du soir sur un gréviste envoyé quelques pas en avant par d'autres grévistes pour s'assurer de la vigilance des sentinelles; l'autre à 11 heures 30, sur des individus qui ne paraissent pas des grévistes, mais les uns et les autres n'ayant pas répondu au qui-vive des sentinelles; celles-ci, en tirant, n'ont fait qu'exécuter leur consigne.

#### SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

Voici l'analyse du rapport rédigé par M. Rivet, au nom de la commission d'initiative, sur la proposition tendant à la séparation de l'Église et de l'État :

« En France, les rapports de l'Église avec l'État sont mal définis; le traité qui les lie jure, dans son esprit et dans sa lettre, avec les principes démocratiques.

« Le principe de la liberté de conscience, proclamé dans les droits de l'homme, est devenu stérile, et le concordat n'est autre

que la négation de ce principe, établi par la Convention. Le concordat consacre les privilèges de l'Église catholique; la reconnaissance d'une religion d'État. Aussi la Restauration n'eut-elle rien à changer à l'œuvre religieuse de l'Empire.

« L'état de choses créé en 1804 par un homme qui voulut faire servir l'organisation cléricale à l'affermissement de son pouvoir continue, malgré les atténuations apportées depuis, à entraver la neutralité de l'État et la liberté de conscience. Il contraint des citoyens qui ne pratiquent aucun culte à participer aux dépenses des cultes.

« En dépit des efforts des monarchies, dit M. Rivet, la question des rapports entre l'État et l'Église a été sans cesse agitée depuis la Révolution. Le parti républicain a toujours eu pour principe que la séparation de l'Église et de l'État était une conséquence de la liberté de conscience.

« La commission d'initiative, dit en terminant le rapporteur, n'a pas à examiner si la séparation est de bonne politique; son rôle se borne à reconnaître que la question posée devant la nouvelle Chambre est de celles qui méritent une discussion approfondie. »

La commission conclut à la prise en considération.

La commission parlementaire chargée de l'examen du projet de loi sur l'exercice de la pharmacie aurait, dit-on, décidé d'interdire l'annonce dans les journaux des produits et spécialités pharmaceutiques.

On annonce une interpellation qui sera adressée au ministre des travaux publics, relativement au retard de la mise à l'enquête du projet du canal des deux mers.

Il est regrettable de voir que les ministres se préoccupent exclusivement de Paris, tandis que la crise du travail pèse autant sur les départements.

Et il nous semble que le projet du canal des deux mers intéresse la France beaucoup plus que le métropolitain.

## MOUCHARDS

Quand nous disions, l'autre jour, que l'article de la loi nouvelle qui donne aux préfets la nomination des instituteurs n'avait d'autre but que d'embrigader ces instituteurs comme mouchards, d'aucuns pouvaient supposer que nous médions trop tôt sur le compte des républicains.

Trop tôt! — N'est-ce pas trop tard qu'il faudrait dire, en présence des deux formidables documents que vient de publier l'Autorité?

Voici le premier. C'est un questionnaire adressé par le préfet des Vosges aux maires de son département, et qui vise à créer un dossier des prêtres desservants :

#### PRÉFECTURE DES VOSGES

Monsieur le Maire,  
Ayez l'obligeance de répondre au questionnaire

ci-inclus, relativement au desservant de votre commune.

Pour le préfet,  
Le secrétaire général,  
LÉON PURNOT.

#### QUESTIONNAIRE ANNEXE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nom et prénoms.  
Date de naissance.  
Résidence.  
État de fortune.  
Intelligence. Valeur personnelle.  
Considération dont il jouit.  
Influence.  
Relations avec la municipalité.  
Conduite politique.  
Conduite privée.  
Attitude politique.  
Caractère.

Quelques mots sont à relever là-dedans.

Intelligence. Valeur personnelle.  
Est-ce que les maires républicains ont compétence en ces matières? Depuis quand la jaugé d'un esprit est-elle évaluée par le disponible à vie qu'on appelle un préfet? Nous en avons connu dont l'habit était toute la science.

Relations avec la municipalité.  
Ah! oui, voilà où le bât les blesse, ces bridés du ministère de l'intérieur! Tout prêtre qui ne voudra pas se crotter au contact d'un démagogue de hameau, sera traité comme les officiers de Tours, qui ne voulurent pas aller à Chenonceaux. Gare à vos soutanes, messieurs les curés! On les éclaboussera quand même.

Conduite privée.  
Tout doux, monsieur le préfet des Vosges, savez-vous que c'est du chantage, cela, — oui, DU CHANTAGE, — ne vous en déplaise, et vous savez où cela mène, LE CHANTAGE, même après l'épuration de la magistrature. — Il faudrait pourtant en prévenir les maires que vous conviez à ce joli petit métier.

Le second document, plus ancien, et qui ne fut point porté à temps à la tribune de la Chambre, le voici :

SOUS-PRÉFECTURE  
DE CONDOM  
(Gers)

Monsieur,

Très-confidentielle

On m'informe que dans bien des communes de l'arrondissement, MM. les desservants auraient à différentes reprises violemment attaqué, EN CHAIRE, LES MANUELS D'INSTRUCTION MORALE ET CIVIQUE, et que certains d'entre eux, soit à l'église, soit en dehors, en menaçant, tant les parents que les enfants, du refus des sacrements et de l'excommunication, auraient réussi à faire disparaître ces livres.

Avant de donner suite à ces informations et de solliciter des mesures contre ces ecclésiastiques, il faut savoir pertinemment si les imputations dirigées contre eux sont rigoureusement exactes. En conséquence, je viens vous recommander très-instamment, au cas où le desservant de votre commune aurait tenu déjà ou viendrait, par la suite, à tenir un langage DANS L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE, SOIT AU PRÔNE, SOIT AUTREMENT, de vouloir bien me le signaler, SANS AUCUN RETARD, par un rapport très-détaillé et très-circonstancié.

En outre, si, non publiquement à l'église, mais simplement par des manœuvres occultes quelconques, ledit desservant avait pu réussir à ses fins, c'est-à-dire à arracher ces manuels des mains des enfants ou à en obtenir le retrait de la part de leurs parents, dans ce cas encore je vous invite à me faire connaître ces faits, mais à la condition suivante, à savoir : que, tout d'abord, vous vous serez rendu compte que lesdits parents, contraints et forcés par ces menaces et manœuvres souterraines à faire disparaître ces manuels, sont disposés, en cas d'enquête, à déposer de la vérité, sans se préoccuper des suites de leur déposition pour le desservant. C'est à cette seule condition, dis-je, que vous aurez à me signaler les agissements ténébreux du desservant, en ayant soin de me désigner par leur nom, prénoms et domicile, des pères de familles disposés à déposer.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

LE SOUS-PRÉFET,

Monsieur l'instituteur public.

Cette fois, — ce n'est pas le maire, c'est l'instituteur qui moucharde. Et il ne s'agit, en l'espèce, que de ces Manuels idiots auxquels il a fallu l'estampille pour éviter un bouillon à leurs auteurs.

Après ça, optimistes endorcis, qui pourriez nous taxer d'exagération, que pensez-vous de l'article 21 de la loi nouvelle, par lequel les préfets nommeront les instituteurs? CH. VINCENT.

## LES TRAMWAYS

A l'un de mes honorables contradicteurs, je répondais dernièrement que les chemins de fer à voie étroite allaient devenir le véhicule du populaire, du petit commerce et des communes qui ne se trouvent point sur les grandes lignes ferrées, et que l'État en avait déjà autorisé cinquante-sept.

Le nombre ne répond qu'aux chemins de fer qui desservent l'intérieur de la France, et voilà les journaux parisiens qui nous apprennent aujourd'hui que nos colonies algériennes, l'Algérie et la Tunisie même, et bientôt peut-être le Congo, vont se couvrir de chemins économiques.

C'est bien, et nous applaudissons des deux mains, en souhaitant les meilleures chances aux tramways algériens ou même algériens.

Mais on dit en même temps que les concessions de ces chemins seront accordées à des Compagnies anglaises ou à des sociétés belges.

Halte-là! et soyons chauvins avant tout s'il le faut. Tout ce que fait la France, elle ou en dehors d'elle, doit appartenir, non à des étrangers, mais à des Français; et du socialisme cosmopolite en rugir, nous estimons que l'industrie française doit être la seule à profiter de tous les travaux qui comportent et comporteront les voies de communication.

Comment! notre beau pays produit le sable, la pierre, le bois, le fer, la houille, et, quand tout languit en France, depuis main-d'œuvre jusqu'aux hautes sphères industrielles, nous nous ferions les tributaires de l'étranger!

Non, ni l'ouvrier, ni le commerçant ne comprendraient jamais un pareil crime *lèse-pays*; et nous voulons croire que nos confrères ont été mal informés.

On dit bien que ces sociétés, ces Compagnies, ont l'étiquette française, pour répondre aux exigences du Conseil d'État; mais il n'est pas plus permis, à notre sens, de tourner la loi que de la violer; et il ne sera jamais possible, malgré tous les prospectus du monde, de faire qu'une administration de Bruxelles ou de Londres devienne une administration française. Non, mille fois non.

La France aux Français!

PAUL PROUTAN

## ÉTRANGER

### LES TROUBLES EN BELGIQUE

Bruxelles, 22 mai

On télégraphie de Liège à l'Étoile que de graves nouvelles arrivent de la lieue.

Deux cents grévistes ont attaqué le bonnage Horloz à Tilleur et ont tiré sur l'ingénieur qui a été blessé. La troupe a tiré, et on a relevé de nombreux blessés.

Lize a été également le théâtre de défilés; la populace a saccagé la ville, les vitres et verrières. Là encore la troupe a dû tirer.

Deux bataillons de carabiniers sont pour Ans, afin de surveiller les chantages où une nouvelle grève a éclaté.

De nouveaux troubles se sont produits à Tilleur. Un combat a eu lieu entre les tiers et les gendarmes. Il y a eu un grand nombre de blessés.

La panique est grande. Le ministre de guerre s'est rendu à Liège.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 mai

On piétine sur place. Il faut attendre la décision de la commission du budget. Mais, disent-ils, il paraît certain que l'emprunt en 3 p. 100 pétuel ralliera la majorité.

Le 3 0/0 est à 80.70, l'amortissable à 80.40 et le 4 1/2 0/0 à 109.05.

Le Crédit Foncier est ferme à 1.345. Obligations Communales et Foncières sont mandées. La Banque d'Escompte est toujours ferme.

La Société Générale est très-ferme. On accueille favorablement l'émission de la société française de la Brasserie de Diekirch. Les titres émis à 450 fr. et rapportant 25 fr. de dividendes sont remboursables à 500 fr. en 25 ans par un placement à 5.55 0/0 sans compter le remboursement. Les souscriptions sont à présent aux guichets de la Société Générale.

Les titres libérés à la répartition jouiront d'un dividende de 5 0/0.

Le Panama cote 470 fr. A bientôt l'appel en trième quart.

Les actions de nos chemins de fer sont le Nord à 1,527.50, l'Orléans à 1,340 fr.

### Nouvelles militaires

Dans le but d'assurer d'une façon libre le relèvement des majors après six années de fonctions, le ministre de la guerre a décidé qu'à l'avenir les capitaines des armes et de tous services, sans

exception, promus commandants au tour du choix, seront pourvus d'emplois de major pendant la mesure des vacances qui seront produites, au moment de la nomination, par les titulaires de ces fonctions qui les auront exercées pendant trois années au moins et qui auront demandé à être relevés de ces fonctions de major.

En conséquence, les dispositions des circulaires des 30 novembre 1882 et 7 mars 1883, ainsi que toutes celles qui seraient contraires à la présente décision, sont abrogées.

M. le général gouverneur de Lyon a l'intention d'organiser un brillant carrousel, pour la fin de mai, au profit des fourneaux de la presse.

On dit même qu'il serait question de démarches tendant à obtenir que les spahis, qui doivent se rendre prochainement à la fête de Paris, fassent halte à Lyon, pour y donner une répétition de la fantasia qu'ils doivent exécuter dans la capitale.

Le général Boulanger vient de prescrire des modifications au règlement de 1869, en vue de rendre possible la remise aux familles des militaires décédés de divers objets ayant appartenu à ces militaires.

L'état-major général du ministère de la guerre est en ce moment saisi d'un travail de mouvements de troupes des plus considérables.

Les trois quarts des régiments d'infanterie et des bataillons de chasseurs à pied vont être appelés à changer de garnison.

#### LE SALUT DANS L'ARMÉE.

Le ministre de la guerre vient de décider que les officiers en tenue, lorsqu'ils se présenteront chez le Président de la République ou chez leurs supérieurs hiérarchiques, devront se découvrir aussitôt après avoir salué selon le règlement. Chez les autorités civiles et chez les supérieurs non en tenue militaire, les officiers se présenteront découverts.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats ne se découvriront que lorsque leur supérieur les y aura autorisés.

Ces mesures ont été prises à la suite des divergences observées dans le mode de salut des officiers quand ils se présentent individuellement dans les réunions officielles.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le Journal officiel publie la nomination du capitaine Gouin, actuellement à Nantes, au poste de chef de génie à Saumur, en remplacement de M. Viroux, chef de bataillon, nommé à Caen.

La Petite France, qui s'était permis d'attaquer le colonel Garnier des Garets, publie l'aplatissement que voici :

#### 13 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LE SORCIER DE MONTSOREAU

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

Vers minuit, une voix paraissant lointaine et qui ressemblait beaucoup à celle qui avait joué un si grand rôle dans les fameuses consultations données aux époux Chabé, appela le militaire.

— Hein, que voulez-vous ? dit celui-ci, en s'éveillant en sursaut.

La voix : — Il est minuit.

Barbault courut au sorcier et le tira par ses habits.

— Avez-vous entendu ? dit-il. Une voix, qui m'est inconnue, s'est adressée à moi en disant : « Il est minuit. »

— Non, je n'ai rien entendu, répondit Clair-de-Lune en se frottant les yeux. Sans doute c'est un Esprit qui aura voulu vous prévenir que l'heure est venue de le consulter. Je vais lui adresser la parole.

— Esprit Jonas, es-tu ici ?

L'Esprit. — Oui, que me veux-tu ?

— Pourrais-tu rendre service à ce brave soldat ?

— Oui. Un grand nombre de sorts lui ont été

« Dans notre numéro du 21 mars, nous avons, sur la foi de renseignements erronés, publié un article concernant M. le colonel du 77<sup>e</sup> de ligne.

» La bonne foi de notre correspondant a été évidemment surprise, et nous regrettons d'avoir mis en cause un officier supérieur de la plus parfaite honorabilité. »

On ne peut rien demander de plus satisfaisant, surtout si l'on imagine que cette rectification a dû être tout à fait spontanée.

### MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs un troisième concert dans les salons de la Mairie, **vendredi** prochain 26 mars, à 8 heures du soir.

**Programme.**

1. Fantaisie sur la Norma, avec solo d'alto, par la Musique municipale.

2. Fantaisie sur Faust, solo de violoncelle, par M. Weber, violoncelliste solo de l'Association artistique d'Angers.

3. Sancta Maria, de Faure, par M. Neveu, basse solo du Théâtre d'Angers.

4. Faust, grande fantaisie, par la Musique municipale.

5. Stances de Lakmé, chantées par M. Neveu.

6. Grand duo concertant sur l'Africaine, exécuté par MM. Meiners, pianiste, et Weber.

7. Sorrentine de Piccolino, chantée par M. Neveu.

8. Duo de violoncelle de Geng, exécuté par MM. Weber et Roblot.

9. La grande valse du Couronnement, par la Musique municipale.

Le Chef de musique,  
V. MEYER.

### Le crime de la rue du Puits A TOURS.

On lit dans l'Avenir d'Indre-et-Loire :

« Voici quelques renseignements complémentaires et rectificatifs sur le crime dont nous avons parlé hier, et que nous avons dû raconter d'après les informations de la première heure :

» Vers 4 heures et un quart, la fille Joséphine Besnard, âgée de 43 ans, demeurant rue du Puits, n° 48, fille de mauvaise vie, a été frappée d'un coup de couteau dans le ventre par un individu qui était venu la trouver. La blessure mesure quatre centimètres de longueur.

» L'individu qui a tenté de la tuer, probablement pour la voler, est un sieur Isidore Garnier, âgé de 28 ans, terrassier, et originaire de Saint-Denis-Dorques (Sarthe). Il a déjà subi sept condamnations.

» L'homme courageux qui l'a arrêté et maintenu, malgré sa vive résistance, jusqu'à l'arrivée d'autres personnes qui l'ont attaché, est M. Joseph Maurier, potier, un voisin de la victime.

» Un second individu, signalé à la police comme ayant tenté d'empêcher l'arrestation du criminel, et que l'on croyait com-

plétement arrêté, a également été arrêté. C'est un sieur Adolphe Gesteau, âgé de 32 ans, exerçant la profession de marchand de valeurs et titres de banque; il demeure, 4, rue de l'Arbalète, à Tours. Mais il a été remis en liberté.

» Il résulte d'une enquête sommaire que Garnier est à Tours depuis samedi dernier seulement; que le jour même de son arrivée, il est allé voir la fille Besnard, et qu'hier à midi il est revenu chez elle.

» La victime n'a pas encore pu raconter les circonstances qui ont précédé le crime. Elle a reçu les soins du docteur Meunier.

» Ainsi, contrairement à ce qui nous a été rapporté, un seul individu aurait commis le meurtre.

» M. le substitut et le juge d'instruction se sont transportés sur les lieux du crime et à l'hospice pour procéder à l'instruction de l'affaire. »

### LE DRAME DE BEAUMONT.

C'est bien la jalousie, ainsi que nous l'avons dit hier, qui a été cause de ce drame.

Le meurtrier, le nommé Charpentier, était âgé de 28 ans environ. Il s'était marié l'année dernière, et sa femme était accouchée il y a quelques jours.

Vendredi, comme elle revenait de la messe de relevailles, son mari lui tira un premier coup de revolver à bout portant qui lui brisa la main, puis un second qui l'atteignit à l'épaule.

Sa belle-mère étant arrivée au secours de sa fille, Charpentier tira sur elle trois coups de revolver dont deux l'atteignirent; puis il se fit sauter la cervelle avec le fusil de son beau-père.

M. le docteur Ménard, qui a donné ses soins aux blessés, a les plus grandes craintes. Les blessures de la belle-mère surtout sont très-graves.

On nous dit, au moment de mettre sous presse, que la belle-mère de Charpentier a succombé à ses blessures.

(Journal de la Vienne.)

Nous recommandons tout particulièrement, par ce temps de froide où les légumes frais sont si rares, les excellentes conserves de la maison Bouvais-Flon, de Nantes, fabriquées spécialement pour l'ÉPICERIE CENTRALE de Saumur. — Petits pois, 0 fr. 95 c. la boîte; — petits pois très-fins, 1 fr. 65; — extra fins, 1 fr. 80; — la 1/2 boîte, 0,60, 0,90 et 1 fr. — Haricots verts, la boîte, 0,95 c.; — extra fins, 1 fr. 50 c.; — la 1/2 boîte, 0,60 et 0,80. — La boîte peut être servie à 6 personnes.

### Faits divers.

Quelques journaux avaient fait courir le bruit de la mort à Nice de M<sup>me</sup> Heilbron, l'une de nos étoiles lyriques, créatrice de Manon à l'Opéra-Comique. L'Événement a reçu de Nice, avant-hier soir, la dépêche suivante :

« Vous pouvez affirmer que M<sup>me</sup> Heilbron

de la Panouse est encore vivante. Je viens de la voir. Une légère amélioration s'est produite, mais il n'en faut tirer aucune conséquence. Trop souvent ces améliorations pré-sagent la catastrophe. De fait, le climat de Cimiez a fait le plus grand bien à la malade. Les fièvres perniciosuses dont elle était atteinte peuvent disparaître sous l'influence de l'air de la campagne. Le docteur Baréty a déjà sauvé une personne dans des conditions presque identiques. Mais nous n'en sommes pas là, et l'état de M<sup>me</sup> Heilbron est encore très-alarquant. »

Un Marseillais en voyage :  
Le gendarme. — Votre passe-port, s. v. p. ?  
Le Marseillais. — Et voici, mon cer.  
Le gendarme, lisant. — Nez aquilin, bouche moyenne.  
Le Marseillais. — Ah ! le farceur, ze lui avais pourtant bien dit : né à Marseille (Bouces-du-Rhône).

Guibollard, se trouvant dans un train de voyageurs, a reçu un coup de tampon sur la tête. Il s'est empressé d'écrire à sa famille pour lui raconter l'accident, et après lui avoir décrit sa blessure, dont il a fort exagéré la gravité, il s'est hâté d'ajouter :

« Je pense toutefois qu'elle n'entraînera pas l'amputation. »

Toujours le même succès. Jupilles, Sarthe, le 20 mai 1883. Il y a deux ans, je fus pris de maux de tête et de battements de cœur, je ne pouvais plus manger, tout m'étouffait, la nuit surtout, rien n'avait pu me soulager. Vous ayant demandé une boîte de vos Pilules suisses, à Fr. 1.50, elles m'ont soulagé de suite, j'en fais encore usage, je n'ai plus de palpitations, je dors bien et l'appétit revient. J'engage M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre, si cela lui fait plaisir. Bouju, facteur.

### Grand Théâtre d'Angers.

Mercrèdi 24 mars  
GRANDE REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DE M. NEVEU  
LE BARBIER DE SÉVILLE, opéra-comique en 3 actes, musique de Rossini.

M<sup>lle</sup> ARNAUD jouera le rôle de Rosine.  
Nymphes et Lutins, ballet inédit de M. de Romain.

Le 4<sup>e</sup> acte des Huguenots, avec le concours de la Société Sainte-Cécile.

Jeudi 25 mars  
Aïda, grand opéra en 4 actes et 7 tableaux.

### LE CODE MANUEL des Conseillers municipaux ET DES MAIRES

Commentaire pratique de la loi du 5 avril 1884, contenant les solutions des principales questions qui peuvent intéresser les communes, avec formules; 1 volume in-12, par M. AMBROISE RENDU, docteur en Droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, directeur du Bulletin de Jurisprudence et de législation usuelles, est adressé franco contre l'envoi de 2 fr. 50 en timbres-poste à M. Ernest MAZÉREAU, imprimeur-éditeur, à Tours (Indre-et-Loire).

Cet ouvrage est indispensable non-seulement aux maires, adjoints, conseillers municipaux, et à tous les fonctionnaires qui sont en relations avec les municipalités, mais encore à tous les citoyens qui s'intéressent à l'administration des communes.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Clair-de-Lune au soldat : — Vous avez entendu et compris ?

— Très-bien. Mais il y a une difficulté : nous n'avons pas de cartes.

— Avec les Esprits il n'y a jamais de difficultés. Attendez !

Le sorcier, à l'Esprit : — Nous sommes fort embarrassés. Nous n'avons pas de cartes.

L'Esprit. — Il vous est très-facile d'en avoir. J'en vois plusieurs jeux, sur une table, dans un cabinet du château, au haut du grand escalier. La porte est marquée par l'écusson des comtes de Montsoreau. C'est ce qui la distingue des autres portes. Vous la trouverez ouverte.

— Voyez la puissance des Esprits ! dit Clair-de-Lune. Quelle précision dans leurs indications !

Le soldat frisait et refrisait ses moustaches. Il réfléchissait.

Le sorcier l'observait du coin de l'œil.

— J'irais bien au cabinet que l'Esprit indique, dit Barbault, mais j'aurais peur d'être surpris en chemin par le brigadier.

— Un brave soldat comme vous aurait peur ? s'écria Clair-de-Lune, je ne le croirai jamais ! Du reste, nous allons savoir tout de suite si vos craintes seraient bien fondées.

Le sorcier, à l'Esprit : — Où est en ce moment le brigadier ?

L'Esprit. — Il est chez lui ; il dort.

— Vous voilà exactement renseigné, dit Clair-de-Lune au soldat.

— Alors, en avant ! dit Barbault, d'un ton résolu.

Il décrocha la lampe et s'élança dans la cour du château. Il franchit le grand escalier et se trouva bientôt devant une porte sur laquelle un écusson était peint.

Contrairement à l'indication de l'Esprit, cette porte était close.

Barbault la secoua de toutes ses forces, mais sans pouvoir parvenir à la faire céder.

— Est-ce que je me serais trompé de porte ? dit-il, en promenant ses regards autour de lui.

Il y avait deux autres portes ; mais on n'y voyait pas l'écusson signalé par l'Esprit. D'ailleurs, toutes deux étaient fermées à clé.

Barbault, la figure toute déconfite, dut se résigner à se retirer sans avoir les cartes.

Au moment où il arrivait au bas de l'escalier, deux hommes lui barrèrent le passage.

C'était le brigadier, accompagné d'un domestique du château. Surpris de voir une lumière se promener, à une heure du matin, dans la cour et les escaliers, il avait voulu savoir quel pouvait être ce rôdeur nocturne.

— Comment, c'est vous, Barbault ! s'écria le sous-officier. D'où venez-vous, et pourquoi avez-vous quitté le prisonnier ?

(A suivre.)

Etude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

DES MEUBLES et Marchandises

Dépendant de la faillite de M. veuve JOLY, marchand de chapellerie.

Le lundi 29 mars 1886, et jours suivants, à 1 heure du soir,

Dans une maison à Saumur, rue Beaurepaire, n° 3.

Il sera vendu :

Armoire à glace, buffet à étagères, table à rallonges, table de nuit, commode-toilette, lits en fer, piano, canapé, fauteuils Voltaire, chaises garnies et autres, glaces, lustre doré, couette, couvertures, rideaux, draps, serviettes, toiles d'oreiller, fourneau à gaz, deux fûts pleins de demi-vin, batterie de cuisine, vaisselle ;

Et toutes les marchandises composant le magasin, comprenant : chapeaux en soie et en feutre, casquettes, toques, bérets, képis, articles militaires, tels que sabres, supports, plumets et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

NOTA. — Les articles de chapellerie pourront être vendus à l'amiable, les jours fixés pour la vente, de 9 à 11 heures du matin. (227)

Etude de M. FOREST, notaire à Segré.

A VENDRE

A L'AMABLE En un ou plusieurs lots,

Au gré des acquéreurs,

LA BELLE PROPRIÉTÉ

DE Saint-Julien

SITUÉE Commune de Châtellais, près Segré, Traversée par la rivière l'Oudon.

Cette propriété comprend : Le château de Saint-Julien, construit en 1880, bâtiments de servitudes entièrement neufs, jardin, bosquets, prairies, parc et bois réservés ; Et cinq fermes.

Le tout en un tenant, d'une contenance de 170 hectares.

On vendrait en même temps ou séparément plusieurs autres bonnes fermes à proximité de Saint-Julien.

Très-belle chasse.

S'adresser à M. FOREST, notaire à Segré. (217)

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

VENTE DE MEUBLES Après décès.

Le dimanche 28 mars 1886, à midi, il sera procédé, au Pont-Foucard, demeure de M. DENIS, par le ministère de M. GAUTIER, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la communauté ayant existé entre M. Denis et son défunt mari.

On vendra :

Ustensiles de ménage, meubles de toutes sortes, linges, chambres à coucher en acajou, secrétaire, commode antique, vin et autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur, Sur les bords de la Loire.

S'adresser à M. AUBOYER, notaire à Saumur. (228)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

APPARTEMENTS

Situés au 2e étage, rue d'Orléans, 57.

S'adresser à M. JOUFFRAULT, qui les habite. (208)

A LOUER

JARDIN AVEC PETITE CHAMBRE

Près la gare d'Orléans, entouré de murs et bien arboré.

S'adresser à M. BÉDOIS, rue de l'Hôtel-de-Ville, 17. (182)

A LOUER

UNE CAVE

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser à M. ROUX, 2, place Saint-Pierre. (153)

A VENDRE

Cinq charretées de foin, première qualité.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN PIANO

D'OCCASION. S'adresser à M. JOUFFRAULT, 57, rue d'Orléans, Saumur. (209)

MEUBLES NEUFS & D'OCCASION Ameublement.

Emile BORET N° 13, rue Nationale, n° 13 SAUMUR

M. BORET, TAPISSIÈRE Se charge tout particulièrement de Tapisserie à façon :

Rideaux, Tentures, Literie, etc.

Établissement d'Horticulture JOUY DIT LAROSE

B. Baudrier Fils Successeur

Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.

Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

SPECIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT ET MOSAIQUES

Venitiennes & Romaines

VERCELLETTI FRÈRES A SAUMUR

2, place du Mouton, 2.

Vente de ciment en gros et détail.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux ?

Envoyez franco par la poste six francs à M. PASQUIER, cimentier-rocailleur à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'une, le prix est de 4 francs.

Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailleries et terminés par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

Saumur, Imp. de P. GODET.

Offres et Demandes

ON DEMANDE un apprenti menuisier.

S'adresser au bureau du journal.

M. V. COUÉ demande un jeune homme se destinant à la photographie.

UN CULTIVATEUR, muni de bons certificats, demande une place comme cultivateur ou directeur de culture ou une grde. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE sans enfant demande une place. Le mari, ancien militaire, soignerait des chevaux, et la femme est lingère et femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un ménage, le mari jardinier, la femme pour soigner les volailles.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME demande une place.

S'adresser au bureau du journal.

A LA GLANEUSE

Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprentieuse et une apprentie pour les Modes.

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin ; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

VOLAILLES 200 Poulets engraisés en 20 jours.

GAVEUSE MÉCANIQUE d'occasion, entièrement neuve.

S'adresser au bureau du journal.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes. Sous la direction de Mlle Julie Goussier. On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS : Edition mensuelle, sans gravures. La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire Paraisant le Samedi. 12, rue Grange-Batelière.

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS : Six mois. Un an.

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive. 29e ANNÉE. Paraisant tous les samedis.

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES. 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article tiré de tant les principaux faits de la semaine de nombreux articles et notes de conseils, horticoles et de jardinage, jurisprudence rurale des recettes génériques et d'économie domestique ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 6, rue Cardignol, 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

DENTS Sans Palais NI CROCHETS. Léon A. Fresco. Chirurgien-Dentiste. 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR. Extraction, Aurification - Prix modéré.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 MARS 1886.

Table of stock market data including 'Valeurs au comptant', 'OBLIGATIONS', and 'Gaz parisien' with columns for 'Clôture précédente', 'Dernier cours', and 'Clôture'.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Table of train schedules for 'Ligne d'Orléans' and 'Ligne de l'Etat', showing departure and arrival times for various stations like Saumur, Montreuil-Bellay, Thouars, Bourgueil, and Poitiers.